

Prise de position

Genève, le 20 juillet 2026

Travaux à la station d'épuration d'Aïre

La station d'épuration (STEP) d'Aïre est la deuxième plus grande de Suisse. Elle traite 80% des eaux usées du canton de Genève. Des travaux y sont en cours, parmi lesquels la construction d'un incinérateur des boues d'épuration. Un recours a été déposé par des riverains contre ce projet. Cette information a été relayée dans la presse et deux motions ont été déposées au Grand Conseil. Compte tenu des aspects techniques et législatifs liés à ce dossier, SIG souhaite rappeler le contexte dans lequel s'inscrit cette nouvelle installation et apporter des éléments de clarification.

Contexte

Le chantier en cours à la STEP d'Aïre vise à adapter les installations à l'augmentation démographique du canton et à traiter les micropolluants selon les exigences fédérales. Il prévoit en outre la construction d'une installation dédiée à l'incinération des boues d'épuration.

Les boues, de quoi parle-t-on ?

Les boues d'épuration sont le résidu naturel du nettoyage des eaux usées. Elles sont composées principalement d'eau, de matières organiques et de matières minérales comme le phosphore. Le projet d'Aïre permettra de valoriser ces boues localement pour produire de la chaleur mais aussi d'en récupérer le phosphore, primordial pour l'agriculture.

Aujourd'hui, les boues d'épuration genevoises sont centralisées à la STEP d'Aïre où elles sont déshydratées, séchées, puis transportées par camion vers une cimenterie du canton de Vaud où elles sont utilisées comme combustible. La nouvelle installation permettra de traiter les boues directement sur place, ce qui diminuera de moitié les volumes transportés par camion puisque les cendres sont moins volumineuses que les boues séchées. De plus, la chaleur produite par leur incinération sera récupérée et les cendres deviendront la matière de départ pour la récupération du phosphore, qui est une nouvelle obligation fédérale.

Cette manière de procéder, appelée mono-incinération, est éprouvée de longue date. Les stations d'épuration de Bâle, Zurich et Lausanne, positionnées également dans un environnement très urbanisé, traitent les boues d'épuration de cette façon. Cette solution a été retenue dans le cadre des travaux de la STEP d'Aïre. Elle est la seule à pouvoir répondre à l'obligation de récupération du phosphore contrairement à la co-incinération avec les déchets ménagers, par exemple à l'usine d'incinération des Cheneviers, évoquée par certains détracteurs du projet.

Le phosphore, à quoi ça sert ?

Le phosphore est essentiel pour le développement des plantes, raison pour laquelle il est utilisé par l'agriculture comme fertilisant. La Suisse souhaite devenir autonome sur cette ressource stratégique. Pour atteindre cet objectif, la récupération du phosphore par les STEP en Suisse est devenue obligatoire.

Etudes indépendantes

Ce projet de four d'incinération a été validé par les autorités cantonales. Il est le fruit de plusieurs années d'études et de la collaboration de dizaines de spécialistes (ingénieurs, architectes, experts environnementaux, etc.).

La validation d'un tel projet passe par la preuve qu'il sera sans dommage à l'environnement et sans risques pour la population.

Trois études, menées de manière indépendante, ont montré que les émissions de l'incinérateur respectent en tous points ces prérequis. A noter que SIG a fixé des valeurs limite d'émissions de l'incinérateur plus sévères que ce qu'exigent les normes fédérales. Il existe ainsi des marges de sécurité importantes qui garantissent aux riverains, comme au personnel travaillant sur le site, l'absence de risque sanitaire. Le four d'incinération n'aura donc pas d'impact sur la qualité de l'air et des sols dans la région. Ce point fera l'objet d'un suivi en continu avec le soutien des services cantonaux compétents.

Soutien des riverains

Les riverains de la STEP d'Aïre, par l'intermédiaire de deux associations locales, soutiennent majoritairement la construction de cet incinérateur, tout comme les autorités communales et cantonales qui ont délivré l'autorisation de construire et d'exploiter en novembre 2025. Un petit groupe d'opposants a néanmoins fait usage de son droit de recours contre la construction de ce four. Ce recours est actuellement pendant et les travaux sont suspendus en conséquence.

En conclusion

Le projet du four d'incinération des boues s'inscrit dans un ensemble plus large de transformation de la STEP d'Aïre qui comprend l'augmentation de sa capacité de traitement, le traitement des micropolluants, la valorisation du biogaz, la récupération de chaleur renouvelable, la production d'électricité d'origine solaire et la récupération du phosphore.

Derrière ce sujet technique, il y a un projet d'intérêt public, développé depuis de nombreuses années en collaboration avec la commune de Vernier, les autorités cantonales et en concertation avec les riverains du site d'Aïre. Ce dialogue constructif se poursuivra tout au long du projet.

Contact médias

E-mail : relations.medias@sig-ge.ch

Contact clients

Téléphone : 0844 800 808